



**ARRONDISSEMENT D'EPERNAY**  
**COMMUNE DE MUTIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 25 Novembre 2019**  
**19-44**

L'an 2019, le 25 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 14/11/2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Absents : 0 Excusés : 2

**Nom des membres ayant participé au vote** : C.BEGUINOT, C.DROMARD, J.GODART, X.HUSSON, C.LAPERSONNE, G.LHEUREUX, MC.REMY, JJ.RODHES, M.ZIMMERLIN

**Excusé** : J.BASSING, pouvoir à C.LAPERSONNE – MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT

**Secrétaire de séance** : C.LAPERSONNE

**19-44 Attribution des parcelles D 674 et D414 en métayage suite à la cessation d'activité de Madame PERJEAN Lise**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame PERJEAN Lise a cessé son activité viticole à la dernière vendange. Aussi, il est proposé au conseil Municipal d'attribuer les parcelles de vignes D 674 pour une surface de 1.95 ares et D 414 pour une surface de 1.16 ares à de nouveaux métayers.

Madame le Maire propose d'attribuer la parcelle D 674 pour une surface de 1 are 95 à Monsieur Teddy BOOMS, la parcelle étant enclavée dans une de ses parcelles, et attribuer la parcelle D 414 pour une surface de 1 are 16 à Monsieur Kevin BEAULIEU, après qu'il est abandonné ses droits de bail sur les parcelles AD 263, AD 580 AD 887 et AD 532 ce qui permettra à la commune d'agrandir le cimetière communal comme cela l'avait été prévu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'attribuer la parcelle D 674 pour une surface de 1 are 95 à Monsieur Teddy BOOMS, et la parcelle D 414 pour une surface de 1 are 16 à Monsieur Kevin BEAULIEU, après qu'il est abandonné ses droits de bail sur les parcelles AD 263, AD 580 AD 887 et AD 532

Pour : 7+2 pouvoirs

Contre : 1

Abstention : 1

Fait le 25 Novembre 2019

Le Maire  
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 9 12 2019

Affiché en Mairie le 9 12 2019